



STAM Val de Lorraine

Dossier suivi par :

Vincent ASSELOT

Mail :

stamvaldelorraine@departement54.fr

ENEDIS

2 boulevard Cattenoz
54600 Villers-lès-Nancy

Pont à Mousson, le 03/11/2025

Autorisation n° D425322PV

Objet :

Raccordement électrique,

RD n° D907 au PR 25+840, 61 rue Clémenceau, commune de Marbach,

Réf. : Votre demande d'autorisation du 14/10/2025

Affaire suivie par M. Lilian SOLIGNAC

VU l'avis favorable du Bassin de Pompey en date du 20/10/2025 ;

Madame, Monsieur,

Mon service vous autorise à exécuter les travaux cités en objet, aux conditions suivantes :

- Le remblaiement de fouille respectera les prescriptions ci-dessous :

Reprise à l'identique du domaine public.

Sous chaussée, les enrobés seront obligatoirement sciés.

Aucun redan ni découpe ne sont admis à moins de 30cm d'un joint ou arrêt existant (bordure, muret...).

Réaliser un épaulement de 20 cm de part et d'autre de la fouille.

Les déblais seront évacués à la décharge.

Il est demandé le respect strict des coupes préconisées.

Coupe D sous trottoir

- cf. schéma des coupes en annexe

- Il vous appartient de solliciter l'accord de la commune, notamment pour ce qui concerne la réfection des trottoirs et les arrêts de circulation en agglomération.

En application des nouvelles directives concernant la protection des personnes contre les dangers de l'amiante, le pétitionnaire a l'obligation de procéder à :

- L'identification préalable de la composition des matériaux de chaussée ou de trottoir en place - présence ou absence d'amiante avérée - et à l'évaluation des risques (à partir des ressources documentaires existantes ou à partir de travaux de carottages et d'analyse en laboratoire) ;
- En fonction de l'identification précédente, à la définition du type de travaux à réaliser, du cadre juridique applicable, des conditions d'organisation du chantier, du niveau de compétence requis des entreprises ;
- L'établissement du cahier des charges et du règlement de consultation correspondante, en prenant en compte les aspects techniques, sécurité, protection de la santé des intervenants et gestion des déchets en y joignant les documents permettant le repérage des matériaux ciblés.

En cas de malfaçon ou de non-respect des dispositions fixées, le gestionnaire du réseau routier sera autorisé après mise en demeure non suivie d'effet dans les 10 jours, à exécuter les travaux soit en régie, soit par une entreprise aux frais de l'opérateur. Le montant réel des travaux est récupéré par l'émission d'un titre de perception.

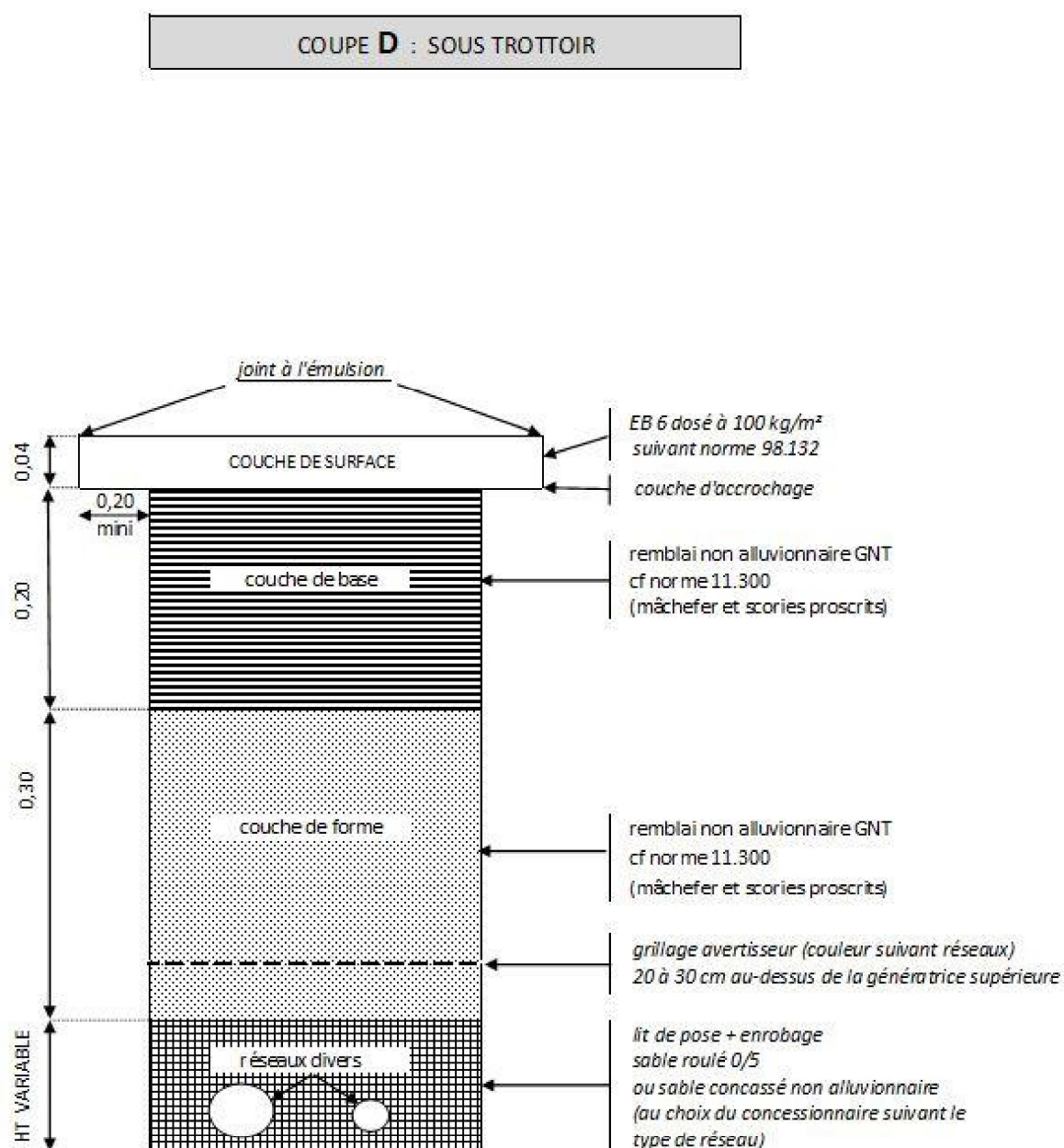
Le responsable de secteur, est à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la présidente du conseil départemental
et par délégation,

Frédéric RYNKIEWICZ
Responsable territorial de l'aménagement

▪ Trottoirs



Un géotextile adapté est à mettre en place en cas de risque de pollution par des éléments fins, selon la norme en vigueur

QUALITE DE COMPACTAGE
 Lit de pose + enrobage : Q4
 Couche de forme : Q3
 Couches de base : Q2

Se référer au guide "Remblayage des tranchées et réfection des chaussées"
 Le remblayage de la tranchée doit être conforme à la norme NFP 98-331